

1 Questions orales à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Diana Nikolic, intitulée «Élargissement du régime des flexi-jobs aux fédérations sportives»

Mme Diana Nikolic (MR). – Madame la Ministre, la professionnalisation croissante des fédérations sportives leur impose de disposer d’outils modernes et flexibles pour assumer pleinement leurs missions. Afin de mener à bien l’ensemble de leurs activités sportives, administratives et internationales, elles doivent explorer, avec le soutien des pouvoirs publics, toutes les solutions innovantes permettant d’optimiser leurs ressources humaines et financières.

Le dispositif des flexi-jobs a été implémenté au niveau fédéral. Un flexi-job est un contrat de travail complémentaire et flexible s’adressant à des personnes ayant déjà un emploi à temps partiel. Il leur permet d’occuper d’autres fonctions de manière occasionnelle. Les flexi-jobs permettent aussi et surtout à toute une série d’employeurs de trouver des renforts en cas de besoins ponctuels.

L’élargissement du dispositif des flexi-jobs, tel qu’acté dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) et dans l’accord de gouvernement fédéral, offre, selon le MR, un cadre prometteur pour appuyer le développement et l’organisation du monde sportif, particulièrement dans un contexte de moyens structurels limités.

Cependant, à l’heure actuelle, les fédérations sportives reconnues relèvent du décret du 30 mars 2007 organisant la reconnaissance et le subventionnement d’une association de fédérations sportives, de fédérations sportives de loisirs et d’associations sportives francophones (décret «Sports»), ce qui les rattache à la commission paritaire 329.02 et les exclut du dispositif des flexi-jobs, alors que d’autres structures, comme l’ADEPS, peuvent y avoir recours.

Afin de soutenir la modernisation du secteur sportif et d’apporter des réponses concrètes aux fédérations sportives, pourriez-vous, Madame la Ministre, préciser quelles sont les initiatives envisagées pour lever les obstacles réglementaires liés à la commission paritaire 329.02 et permettre aux fédérations sportives reconnues d’accéder au dispositif des flexi-jobs? Un suivi spécifique du secteur sportif est-il prévu pour garantir que les mesures annoncées par le gouvernement soient pleinement accessibles et applicables aux fédérations sportives?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, le développement et la professionnalisation croissante des fédérations sportives nécessitent en effet de réfléchir à de nouveaux outils permettant de renforcer leur fonctionnement administratif et sportif dans un contexte budgétaire difficile. Le régime des flexi-jobs, instauré en 2015 dans l'horeca, puis élargi à d'autres secteurs, offre un cadre intéressant. Il permet d'exercer une activité complémentaire exonérée d'impôts, ce qui le rend attractif tant pour les travailleurs que pour les employeurs en quête de flexibilité. Son plafond annuel exonéré a été relevé à 18 000 euros en 2025, ce qui renforce encore son attrait.

Conscientes du potentiel de ce dispositif pour le sport, l'Association des établissements sportifs (AES), l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) et l'Administration générale du sport (AGS) ont transmis aux ministres fédéraux compétents des propositions concrètes visant à élargir le dispositif des flexi-jobs aux moniteurs sportifs et aux cadres administratifs des fédérations sportives. Malheureusement, malgré cette intervention, les fédérations sportives relevant de la commission paritaire 329.02 restent exclues du mécanisme. La situation actuelle entraîne une inégalité de traitement entre, d'un côté, l'ADEPS et d'autres pouvoirs locaux, qui peuvent recourir au dispositif, et, de l'autre, les fédérations sportives et les associations sportives reconnues, qui en sont exclues.

Le dispositif des flexi-jobs est une compétence fédérale. Les obstacles actuels ne peuvent être levés qu'à ce niveau, en concertation avec les interlocuteurs sociaux et les représentants du secteur non marchand, tels que la Confédération des employeurs du secteur sportif et socioculturel (CESSoC). Cette dernière défend la position des employeurs affiliés à la commission paritaire 329.02.

Pour ma part, je continuerai à plaider pour que le sport bénéficie d'un cadre adapté. La DPC et l'accord du gouvernement fédéral prévoient l'extension du dispositif des flexi-jobs au domaine sportif, sans faire de distinction entre le secteur public et le secteur privé. Il importe que les mesures annoncées ne restent pas théoriques, mais soient pleinement accessibles aux fédérations sportives, aux associations sportives et aux clubs sportifs. C'est pourquoi je n'ai pas manqué d'en parler avec mon homologue néerlandophone, Annick De Ridder. J'en parlerai également lors de mes prochaines rencontres avec le ministre fédéral des Finances, Jan Jambon, et le ministre fédéral de l'Emploi, David Clarinval.

Mme Diana Nikolic (MR). – Madame la Ministre, je ne peux que vous rejoindre pour regretter cette inégalité de traitement.

Je me réjouis d'entendre que vous avez déjà entamé des discussions avec le gouvernement fédéral. Je sais que la répartition des compétences engendre souvent de la frustration chez les ministres, qui ne peuvent pas toujours agir comme ils le voudraient et sont contraints d'en appeler à la concertation. Vous vous êtes

résolument engagée dans cette voie et je ne doute pas que vous trouverez des oreilles attentives, notamment celles du ministre fédéral de l'Emploi.

1.2 Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Installations sportives du Bois Saint-Jean à Liège»

1.3 Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Installations culturelles du Bois Saint-Jean à Liège»

1.4 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Avenir du Country Hall et des infrastructures qui l'entourent sur le site du Bois Saint-Jean»

1.5 Question de Mme Diana Nikolic, intitulée «Avenir du sport du haut niveau en salle à Liège»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces quatre questions d'actualité. (*Assentiment*)

Mme Alice Bernard (PTB). – Depuis la fin du mois d'août, une pétition circule à la suite de l'annonce de mise en vente des biens composant le site du Bois Saint-Jean, appartenant à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces biens sont: le centre ADEPS du Blanc Gravier, qui organise des cours de sport et est utilisé par les écoles ainsi que par les clubs sportifs et les Fédérations qui y organisent des stages; le Country Hall, lieu de pratique sportive et d'événements de type concerts par exemple. Cette pétition demande notamment que la Fédération Wallonie-Bruxelles conserve la propriété des infrastructures sportives du Bois Saint-Jean; que la vente, si elle se révèle nécessaire, se limite au seul Country Hall ou encore, à défaut d'acquéreurs intéressés, que la concession d'exploitation à un gestionnaire sérieux soit envisagée. Il semble qu'une offre ait été déposée.

Dans le cadre du Plan de relance européen, une subvention de 12,5 millions d'euros a été accordée pour la rénovation du centre du Blanc Gravier. La fin des travaux a été annoncée au plus tard pour le mois de juin 2026. Le plan prévoyait également que le centre du Blanc Gravier reste un outil important en termes d'accès au sport pour tous.

Madame la Ministre, confirmez-vous votre intention de vendre l'ensemble des infrastructures du Bois Saint-Jean? Dans l'affirmative, pour quelles raisons? Que répondez-vous aux propositions avancées par les signataires de cette pétition? Envisagez-vous d'ajouter des conditions à la vente du Country Hall, notamment vis-à-vis de l'accessibilité financière aux événements qui y seront organisés? Où en sont les travaux de rénovation du centre du Blanc Gravier? L'échéance du mois de juin 2026 sera-t-elle respectée? Confirmez-vous vouloir vendre l'ensemble des infrastructures du Bois Saint-Jean, y compris le centre du Blanc Gravier? Si c'est le cas, pour quelles raisons?

Que répondez-vous aux signataires de cette pétition qui demandent que la Fédération-Wallonie conserve la propriété des infrastructures sportives du Bois Saint-

Jean? Comment allez-vous garantir que les très nombreux clubs, écoles, fédérations et citoyens qui utilisent aujourd'hui ces infrastructures pourront toujours y avoir accès à l'avenir, et ce, sans coût supplémentaire?

Mme Sabine Roberty (PS). – Le site du Bois Saint-Jean comprend une salle polyvalente de 5 000 places – qui accueille aussi bien les spectacles et les animations sportives, que les entraînements d'écoles de Liège – des zones de parking de plus de 1 000 places, un bloc administratif avec du personnel de l'ADEPS et d'une ASBL, et cinq terrains de tennis extérieurs pour quelque 500 membres affiliés.

Madame la Ministre, lors de notre dernier échange avant la trêve estivale, vous vous êtes limitée à confirmer l'attribution du marché de services pour désigner un agent immobilier et à rappeler la charge financière que représente cette infrastructure pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, sans répondre à la plupart des interrogations formulées.

Pendant les vacances d'été, une pétition diffusée sur les réseaux sociaux a recueilli, en seulement quinze jours, plus de mille signatures accompagnées de commentaires exprimant clairement l'adhésion de la population liégeoise au maintien du Country Hall et des installations sportives attenantes. Cette mobilisation citoyenne était l'occasion d'adresser un message aux politiques: à la ministre-présidente Élisabeth Degryse, aux parlementaires wallons de la province de Liège, ainsi qu'à vous-même.

Je suppose que vous n'avez pas manqué de prendre connaissance, comme nous, des différentes questions jointes sur le sujet. Quelle est la position du gouvernement au regard de la pétition citoyenne demandant le maintien de la vocation originelle du Country Hall et de ses installations sportives? Il est également important de souligner que ces installations se situent actuellement en zone de loisirs au plan de secteur, ce qui oriente naturellement leur vocation vers des activités sportives, culturelles ou de détente et impose certaines contraintes d'usage.

Depuis la fin du contrat de gestion provisoire, à la fin du mois de juin dernier, la gestion conservatrice des lieux devrait désormais être assurée par les services de notre administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment l'ADEPS ou la Direction générale des infrastructures (DGI), et non plus par la liquidatrice. Quelles mesures concrètes ont-elles été prises pour ce transfert et pour la clôture effective de la liquidation? Quel sort est-il réservé au matériel restant, tel que, notamment, le plancher démontable et les panneaux-paniers de basket-ball? De plus, quelles sont les conditions contractuelles accordées au RSW Liège Basket pour l'occupation du site lors des saisons 2024-2025 et 2025-2026?

Par ailleurs, la liquidation volontaire de la Société de gestion du Bois Saint-Jean avait débuté le 30 septembre 2021. Comme déjà évoqué au sein de notre commission, le liquidateur initial a démissionné quelques mois après la dénonciation d'un conflit d'intérêts lié à sa position acquise entre-temps de président-directeur

général (PDG) du RSW Liège Basket, désormais quasi seul occupant régulier des lieux, laissant son associée seule à ce poste de liquidatrice. Cette décision a-t-elle été actée par l'assemblée générale de la société de gestion – majoritairement détenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles –, avec due publication aux annexes du Moniteur belge? Si oui, à quelle date?

Il reste également d'autres points fondamentaux à clarifier. Les résultats de la mise en consultance annoncés pour la première quinzaine de juin quant à la mise en vente du site du Bois Saint-Jean, dont le Country Hall de Liège, ont-ils été remis? Quelles conclusions en ressortent? Quand la publicité pour la vente sera-t-elle réalisée et selon quels termes? La mise en vente est-elle le seul scénario envisagé, ou d'autres options, telles que la location, la concession ou la reconversion sportive et culturelle, restent-elles possibles? Enfin, le permis d'environnement étant désormais arrivé à échéance, quelles démarches ont-elles été entreprises pour assurer que la poursuite effective des activités – dont essentiellement celle du RSW Liège Basket – soit légale et, surtout, pour éviter que l'absence de permis bloque toute réaffectation ou reprise du Country Hall?

Pour un équipement public d'une telle ampleur et d'un tel potentiel, il est indispensable de lever toute ambiguïté. La population liégeoise et les nombreux utilisateurs de cet équipement attendent des réponses claires, des garanties fermes et un calendrier crédible. Pouvez-vous cette fois répondre point par point et de manière circonstanciée à ces interrogations restées en suspens avant l'été?

Mme Diana Nikolic (MR). – Madame la Ministre, on parle régulièrement du Country Hall du Sart Tilman, et pas seulement depuis que vous êtes ministre; c'est un peu une saga en région liégeoise. Cette salle a connu ses heures de gloire dans les années 1970 et 1980. Depuis les années 2000, elle a été reprise par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a investi énormément de moyens pour la rénover; cependant, elle n'a jamais retrouvé son public, étant soit trop petite, soit trop grande. Cette salle est devenue au fil des années un gouffre financier pour notre Fédération qui se trouve dans une situation budgétaire compliquée.

Depuis 2021, la société gestionnaire du Country Hall est en liquidation et l'activité s'y est progressivement éteinte. Pour beaucoup de Liégeois, le statu quo n'était plus possible; il fallait faire quelque chose. Madame la Ministre, vous avez pris vos responsabilités et décidé de mettre en vente le Country Hall.

Il est vrai que cette décision suscite de vives préoccupations dans le milieu du sport *indoor* de haut niveau à Liège, en particulier pour les amateurs de basketball. En effet, il faut reconnaître que, depuis 2005, cette salle a vu défiler de nombreux athlètes de haut niveau. Elle a accueilli des événements prestigieux tels que la Coupe du monde de tennis de table, la Coupe Davis, la Fed Cup, des finales de la coupe de Belgique de hand-ball, ainsi que des spectacles de catch. Le Country Hall a également longtemps été le théâtre des rencontres de Liège Basket.

Depuis quelques années, Liège ne dispose donc plus du Country Hall pour accueillir de grands événements sportifs. Quelles alternatives sont-elles envisagées pour l'avenir? Des contacts ont-ils été établis avec des acteurs locaux?

Des démarches sont-elles en cours afin d'encourager d'éventuels repreneurs à maintenir une vocation sportive pour le Country Hall, ou, *a minima*, à garantir la tenue d'événements sportifs majeurs, tels que ceux du basket-ball, dans cette infrastructure?

Pourriez-vous préciser les contours de la vente: concerne-t-elle aussi le «petit Country Hall», utilisé par les *Panthers* de Liège – l'équipe féminine de basket – ainsi que le club de tennis du Standard situé à proximité?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Mesdames les Députées, je pense que vous serez à nouveau frustrées par ma réponse. À ce jour, une mission a été confiée par la Direction générale des infrastructures (DGI) de la Fédération Wallonie-Bruxelles à une agence immobilière afin de trouver de potentiels acquéreurs. Cette mission devrait s'achever normalement le 30 octobre 2025. Plusieurs visites ont déjà eu lieu et auront encore lieu dans les prochains jours, mais aucune offre n'a été soumise officiellement auprès du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Concernant la pétition, mon cabinet signale qu'on ne l'a pas reçue. Celle-ci est peut-être encore dans les méandres et n'est pas encore arrivée de manière effective.

Vu les spécificités du site, il n'est pas anormal que les acheteurs potentiels vérifient tous les aspects budgétaires et urbanistiques d'un tel investissement. La mission de l'agence immobilière porte sur l'ensemble du site du Bois Saint-Jean et non sur le site du Blanc Gravier qui est géré par une ASBL. Actuellement, en l'absence d'un permis d'environnement, aucune activité sportive ou autre s'inscrivant dans ce cadre ne peut avoir lieu et le curateur en a été dûment informé.

Enfin, concernant les travaux du centre sportif du Blanc Gravier, prévus dans le cadre de l'appel à projets relatif au pôle sportif d'excellence multidisciplinaire, une note sera prochainement déposée auprès du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles portant sur la cession des droits réels nécessaires et le financement tels que prévus par la décision du gouvernement du 25 janvier 2024.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, les réponses que vous apportez aujourd'hui à nos nombreuses questions sont très frustrantes. Vous vous contentez de dire qu'une mission a été confiée à une agence, et qu'il n'y a à ce stade aucune autre rentrée.

Nous sommes très inquiets par rapport à ce que ces infrastructures vont devenir. Vous ne précisez pas si l'orientation serait d'être en mesure de garder les infrastructures, qui doivent rester accessibles à tous. Le sport pour tous, c'est important pour la santé; tout ce qu'on y investit ne devra pas être investi plus tard

dans les soins de santé. Un tel joyau doit rester dans les mains publiques pour pouvoir continuer à remplir ses missions.

Mme Sabine Roberty (PS). – Nous restons sur notre faim, mais effectivement, nous avons été prévenus. Cependant, nous n'allons rien abandonner. Je suis ce dossier depuis le début de la législature et je ne vais rien laisser au hasard. Je reviendrai vers vous sans relâche pour avoir des réponses à l'ensemble de mes questions. Je ne sais rien des conditions contractuelles ni des scénarios envisagés. Toutes mes questions restent sans réponse. Je sais que la mission immobilière se clôture le 30 octobre prochain et que nous n'avons encore aucune offre. Pourtant, il y a eu des offres, notamment une très intéressante. Nous aurions déjà pu contacter les personnes ayant fait cette offre en 2023.

En outre, si vous n'avez pas reçu la pétition, Madame la Ministre, je peux vous la faire parvenir. Les ministres se sont succédé depuis 2021, de M. Jeholet en passant par Mme Glatigny jusqu'à vous-même aujourd'hui. Nous constatons beaucoup d'incohérences dans ce dossier: nous n'avons toujours pas de permis d'exploitation; d'après votre réponse la semaine dernière au Parlement de Wallonie, aucune activité ne peut se dérouler dans cette salle. Pourtant, d'après un article de «*La Meuse*», des matchs de basket-ball s'y déroulent. Vous affirmez que le curateur en a été informé; pourtant, «*La Meuse*» publie des photos de matchs du RSW Liège Basket qui s'y déroulent.

Je ne souhaite pas être ironique, mais est-ce dans l'indifférence générale que quelqu'un joue dans cette salle? Avec quelle assurance ou quelle autorisation est-ce possible? Est-ce l'administration qui donne son autorisation? Est-ce la liquidatrice qui donne son autorisation? C'est le bazar le plus complet. Ne serait-ce que pour une question d'assurances, rappelons qu'il n'y a plus de permis d'exploitation et que cette salle est mise en vente. J'ignore les scénarios pouvant être envisagés, mais il convient de remettre de l'ordre dans ce dossier. Nous serons à vos côtés, mais, à un moment donné, vous devrez répondre à nos questions. Nous sommes nombreux à vous en avoir posé aujourd'hui. Je ne manquerai pas de revenir vers vous à ce sujet.

Mme Diana Nikolic (MR). – On ne va pas commencer le petit jeu de savoir qui aurait dû prendre ses responsabilités, intervenir où et quand. La société de gestion est en liquidation depuis 2021. J'ai entendu citer les noms du ministre-président Jeholet, de la ministre Glatigny; aujourd'hui, c'est vous qui êtes aux commandes. C'est un dossier pourri depuis 2004. Je renvoie chacun à ses responsabilités à l'époque.

J'entends qu'il y a une actuelle volonté commune d'avancer vers une solution. Vous l'avez d'ailleurs pointée. Cette salle a toujours été un gouffre financier pour notre Fédération et elle n'a jamais répondu aux grandes attentes du départ. Entre-temps, vous avez lancé une mission immobilière et nous y reviendrons, fin octobre mi-novembre, pour avoir les réponses à nos interrogations.

Je lis aussi les médias et j'ai lu récemment dans «*La Meuse*» et dans d'autres quotidiens que le Country Hall était actuellement estimé à 29 millions d'euros. Je comprends que l'on ne trouve pas un repreneur, un acheteur aussi facilement et qu'une issue favorable nécessite des garanties. Pour ma part, cette mission immobilière est une bonne chose. Elle nous permettra, je l'espère dans quelques semaines, d'obtenir toutes les réponses. Je reviendrai en question écrite sur l'avenir du «petit Country Hall».

1.6 Question de M. Vincent Maillen, intitulée «Tax shelter pour le sport amateur»

1.7 Question de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Suivi de l'instauration d'un tax shelter dans le secteur sportif»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Vincent Maillen (MR). – Madame la Ministre, j'accorde une importance toute particulière au *tax shelter* pour le sport amateur. En effet, ce dernier souffre depuis trop longtemps d'un manque de moyens et de reconnaissance. Vous avez évoqué l'instauration d'un *tax shelter* pour le sport amateur à l'horizon 2026-2027. Il s'agit d'une idée ambitieuse et innovante que je soutiens pleinement. Elle pourrait offrir un vrai souffle aux clubs, aux bénévoles, aux jeunes et à celles et ceux qui font vivre le sport au quotidien. Vous avez aussi insisté sur la nécessité de renforcer les liens entre l'école et le sport, ainsi que de lutter contre la violence dans les stades. Ce sont des priorités que je partage.

Comment envisagez-vous de mettre en œuvre ces réformes sur le terrain, en collaboration avec les pouvoirs locaux, les fédérations sportives et les clubs? Et surtout, comment pouvons-nous, en tant que parlementaires, et en tant que dirigeant de club en ce qui me concerne, vous aider à mobiliser les acteurs concernés, à faire part de ces initiatives et à garantir leur succès?

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Madame la Ministre, un objectif fort est inscrit dans la Déclaration de politique communautaire (DPC): améliorer le modèle économique du monde sportif et, en particulier, celui des clubs. L'idée est claire: aider à diversifier leurs sources de financement pour qu'ils ne dépendent pas uniquement des pouvoirs publics. Parmi les pistes évoquées, il y avait la discussion avec les autres entités fédérées sur l'instauration d'un *tax shelter* pour le sport.

Un tel mécanisme existe déjà dans le secteur audiovisuel. Le *tax shelter* permet à des entreprises d'investir dans des productions culturelles en bénéficiant d'un avantage fiscal, tandis que les producteurs accèdent à de nouvelles sources de financement. Transposé au sport, un dispositif similaire pourrait encourager les investissements privés dans nos clubs, renforcer leur stabilité financière et soutenir leur développement à long terme.

Où en sommes-nous dans ce dossier? Des discussions ont-elles déjà été entamées avec les autres niveaux de pouvoir à ce sujet? Quelles sont les pistes concrètes explorées ou à l'étude? C'est une question importante pour la pérennité de nombreux clubs qui ont besoin de perspectives claires et d'outils financiers adaptés pour continuer leur mission au service du sport et de nos jeunes.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Messieurs les Députés, le financement durable des clubs sportifs est au cœur de mes préoccupations et de celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, dans la DPC, le gouvernement s'engage à améliorer le modèle économique du sport, en particulier du sport amateur, afin d'en assurer la pérennité. Une des options envisagées consisterait à créer un système de *tax shelter* pour le secteur sportif.

Je reste attentive aux réflexions menées au niveau fédéral ainsi qu'aux discussions entre les entités fédérées sur la diversification des sources de financement du sport. Je ne manquerai pas d'interpeller mes homologues des Communautés flamande et germanophone ainsi que le ministre fédéral Jan Jambon, chargé de cette compétence.

Je vous rappelle aussi que de nombreuses entreprises investissent déjà dans le sport amateur en le sponsorisant. Les montants réellement versés pour les publicités sont totalement déductibles fiscalement. Cet outil est déjà à la disposition des clubs et est une source de financement significative qui mérite d'être mieux valorisée, comme cela se fait déjà en Flandre.

M. Vincent Maillen (MR). – Madame la Ministre, je partage pleinement votre opinion. Effectivement, il est essentiel de plus impliquer l'État fédéral. Je vous soutiendrai au maximum, dans la mesure de mes possibilités. La diversification des sources de financement peut permettre de donner des moyens au sport amateur. Ce sont autant de petites gouttes d'eau qui finissent par donner des rivières.

Le sponsoring pourra davantage soutenir les entreprises locales, sachant que depuis la Covid-19 il est devenu plus difficile pour les clubs d'obtenir des fonds. De plus petites entreprises, comme les petits carreleurs ou électriciens qui contribuaient autrefois, ont aujourd'hui des recettes plus limitées. En mettant toute notre énergie en ce sens, nous pourrions faire avancer les choses et aider le sport amateur à tous les niveaux.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Madame la Ministre, je suis rassuré de constater qu'au-delà des contacts avec le pouvoir fédéral concernant le *tax shelter*, des échanges existent également avec les autres Communautés afin d'explorer d'éventuelles synergies et de développer de nouveaux modèles. Effectivement, le sponsoring est possible et permet une déductibilité d'impôt. Le *tax shelter* présente lui aussi des avantages, notamment dans le secteur culturel. En combinant

différentes sources de financement, nous pourrions soutenir les clubs tout en offrant un certain avantage fiscal à ceux qui choisissent de les aider.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Il a été constructif d'échanger avec mon homologue flamande et d'observer la manière dont nos amis du Nord gèrent la question du financement du secteur sportif. Les apports du secteur public sont très réduits. Ce sont les sponsors privés qui investissent dans le sport. Le fonctionnement de nos deux Communautés est totalement différent, notamment pour le sport. Nous ne devons donc pas hésiter à nous inspirer du modèle flamand au vu de la situation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – C'est une très bonne idée. Observer nos collègues flamands est une bonne source d'inspiration.

M. Vincent Maillen (MR). – Madame la Ministre, je suis parfaitement d'accord avec vos propos, mais il convient d'en mesurer les difficultés potentielles. Par exemple, mon club de football reçoit 100 000 euros par an de la part de partenariats. Octroyer davantage de latitude avec des systèmes fiscaux plus avantageux serait accueilli avec enthousiasme.

1.8 Question de Mme Manon Vidal, intitulée «Violences sexuelles et impunité dans le sport»

1.9 Question de Mme Armelle Gysen, intitulée «Lutte contre la sextorsion dans le monde du sport»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

Mme Manon Vidal (PTB). – Madame la Ministre, une étude internationale intitulée «*Unveiling sextortion in sport: a global inquiry into the nexus of sexual violence, abuse of power, and corruption for enhanced safeguarding*» («*Lever le voile sur la sextorsion dans le sport: une enquête globale dans le nexus de la violence sexuelle, l'abus de pouvoir et la corruption pour augmenter la protection*») a récemment été finalisée par deux chercheuses. Elles y mettent en lumière une situation effrayante: un répondant sur cinq, parmi les quelque 500 personnes sondées, s'est déclaré victime de sextorsion.

La sextorsion, c'est non seulement une méthode de chantage exercée sur une personne à partir de photos ou de vidéos la montrant nue ou en train d'accomplir des actes sexuels, mais aussi la corruption sexuelle dans laquelle une personne de pouvoir, par exemple un entraîneur, réclame à une autre personne, par exemple un athlète, des faveurs sexuelles. L'étude comporte aussi plusieurs témoignages très inquiétants qui relatent ce type de faits et montre que la sextorsion concerne autant le sport amateur que le sport professionnel.

D'une manière tout aussi inquiétante, l'étude montre à quel point le mutisme et une grande impunité règnent sur ces problématiques dans le monde du sport. Seuls 17 % des victimes interrogées ont transmis leurs cas à des mécanismes de signalement. À la question de savoir pourquoi les autres ne l'ont pas fait, les réponses sont choquantes: 60,4 % ont répondu qu'elles ne croyaient pas que quelque chose pourrait être fait pour les aider, 58,5 % ont affirmé qu'elles ne pensaient pas que les agresseurs seraient punis et 52,8 % d'entre elles ont confié avoir peur que cela n'impacte leur carrière, parce que les agresseurs se trouvent à des postes clés d'où ils contrôlent la sélection, le temps de jeu, voire le financement des athlètes.

L'enquête montre aussi que de nombreux sportifs, même s'ils ne sont pas eux-mêmes victimes, savent que ces pratiques existent. Près de la moitié des participants à l'étude ont jugé «très à complètement probable» que quelqu'un dans une position de pouvoir dans leur environnement sportif immédiat abuse de son autorité pour du sexe, et plus de la moitié connaît quelqu'un qui a expérimenté une telle coercition.

Cette étude doit être un signal d'alarme pour nous parlementaires. Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les violences sexuelles dans le monde sportif.

Madame la Ministre, je vous avais interrogée à ce sujet lors de la réunion du 17 juin dernier de notre commission. Vos réponses m'avaient quelque peu déçue, car elles ne montraient pas une véritable volonté politique d'agir. Vous n'aviez pas mentionné la moindre ambition ou le moindre objectif concret de votre gouvernement pour lutter contre ces violences.

Avez-vous pris connaissance de cette étude internationale? Dans l'affirmative, quelle analyse en faites-vous? Quels sont les objectifs de votre gouvernement en faveur de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport? De quelle manière votre gouvernement lutte-t-il contre la loi du silence et l'impunité qui prévalent aujourd'hui dans le milieu sportif? De quelle manière soutenez-vous les fédérations et les clubs sportifs à prendre une part active dans la lutte contre le silence et l'impunité?

Enfin, vous m'aviez confirmé que notre Fédération ne dispose pas de structure unique de recueil et de traitement des plaintes concernant les violences sexistes et sexuelles dans le sport. Le gouvernement travaille-t-il à une structure de ce type afin de mettre à la disposition des sportifs et des sportives une procédure claire pour signaler ces faits? Dans l'affirmative, avec qui travaillez-vous et quand cette structure verra-t-elle le jour? Si ce n'est pas le cas, pour quelle raison?

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Une étude internationale, reprise récemment par différents médias, met en lumière une réalité très inquiétante: près d'un athlète sur cinq dit avoir déjà été victime de *sextorsion*. Plus de la moitié affirme

connaître quelqu'un qui a subi ce type d'abus. De plus, ces situations concernent tous les niveaux: du sport amateur au sport de haut niveau.

Il s'agit ici de faits graves: du chantage à partir de photos ou vidéos intimes, mais aussi de corruption sexuelle. Certains entraîneurs, dirigeants ou responsables exigeraient des faveurs sexuelles en échange d'une place, d'un temps de jeu ou même d'un financement. Le plus préoccupant, c'est le silence. Beaucoup de victimes n'osent pas parler, par peur de représailles ou par manque de confiance dans les instances sportives. Je sais que des fédérations travaillent déjà sur des campagnes de prévention, qu'elles désignent des référents en éthique et qu'elles cherchent à lutter contre toutes les formes de violence. Toutefois, face à ces chiffres, la question se pose: est-ce suffisant?

Madame la Ministre, quelle est votre analyse de ces résultats? Quelles mesures votre administration prend-elle pour prévenir et détecter ces situations? Comment pouvons-nous renforcer la protection des victimes et surtout, leur donner la confiance nécessaire pour parler? Dans les formations données par l'ADEPS, ce volet est-il abordé afin de conscientiser les opérateurs de terrain au plus près des sportifs? Enfin, envisagez-vous de développer des collaborations spécifiques avec d'autres acteurs – aide à la jeunesse, associations spécialisées, lignes d'écoute – afin de renforcer le dispositif existant?

Le sport doit rester un espace sûr, où le respect et l'intégrité priment. Il est urgent que nous montrions collectivement que ces comportements n'ont pas leur place.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Mesdames les Députées, il est essentiel de faire preuve d'une extrême vigilance pour lutter contre toute forme de violence. Le milieu sportif, à l'image de la société, n'échappe malheureusement pas aux violences sexistes et sexuelles.

Je suis interpellée par le fait que très peu de victimes osent parler des violences qu'elles subissent et des raisons qui les poussent à se taire. Elles se trouvent probablement prisonnières de ce processus et d'un environnement qui les poussent vers une obligation de réussite sportive concentrée sur les résultats, et pas sur l'épanouissement personnel.

Je reste attentive à ce que l'administration communique sur cette thématique, de manière régulière, avec les fédérations et associations sportives reconnues, dans le cadre du réseau éthique, et que les collaborations existantes avec les différents acteurs du secteur perdurent et soient renforcées. Dans tous les cas, il est nécessaire que les victimes trouvent les espaces adéquats pour oser parler, en toute confiance, des violences qu'elles subissent et qu'elles soient entendues.

En raison de l'aspect transversal de cette problématique, il est primordial d'avoir des structures comme Yapaka, pouvant répondre à tous les aspects soulevés par ce type de comportement – aspect juridique, psychologique et médical. Je

resterai particulièrement vigilante à cette problématique avec la volonté d'évoluer vers un environnement sportif plus sain et plus respectueux.

Mme Manon Vidal (PTB). – Oui, la problématique des violences sexuelles est transversale à tous les milieux de notre société. Toutefois, l'étude pointe un problème particulier dans les violences subies par les victimes dans le milieu sportif. C'est pourquoi créer une structure spécifique à ce milieu-là est une priorité. Au vu du climat d'impunité qui règne et de la honte dans laquelle sont plongées les victimes, il est essentiel de les écouter et d'envoyer un signal fort pour dire que ces comportements n'ont pas leur place en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, j'entends votre vigilance et je retrouve votre sensibilité à pouvoir vous rendre compte que ces sportifs sont très certainement pris dans des processus et des systèmes de manipulation, et que le sport doit être guidé par l'épanouissement et pas par le résultat. Je sais que vous y serez attentive. Nous saluons, bien entendu, les initiatives déjà prises, mais nous ne pouvons pas laisser le sport s'autoréguler sur un sujet d'une telle gravité. Notre responsabilité politique est primordiale pour créer un cadre de confiance où jeunes et moins jeunes peuvent sortir du silence dans un espace construit autour de leurs déclarations d'agression.

1.10 Question de Mme Manon Vidal, intitulée «Coût du sport, un frein à la pratique sportive»

1.11 Question de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Aides aux familles pour alléger le coût du sport»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

Mme Manon Vidal (PTB). – Madame la Ministre, le mois de septembre est financièrement laborieux pour un nombre conséquent de parents. Les dépenses pour les activités extrascolaires, dont le sport, viennent s'ajouter aux frais liés à la rentrée scolaire. Chaque année, les familles doivent payer les inscriptions dans un club sportif, mais aussi consacrer des sommes d'argent non négligeables à l'achat du matériel nécessaire à la pratique d'un sport.

Certaines communes offrent des aides, telles que les chèques-sport destinés aux jeunes. L'objectif est de promouvoir la pratique sportive et d'en amoindrir le coût. D'autres aides émanent des mutuelles ou des CPAS.

La charge financière constitue toutefois un frein à la pratique du sport, en particulier chez les jeunes. Le rapport 2020 de l'ADEPS intitulé «État des lieux des pratiques, attentes, freins et représentations en termes d'activités physiques et sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles» l'a démontré. Aujourd'hui, l'augmentation manifeste des frais d'inscription dans un nombre important de clubs

sportifs, cumulée aux frais de la rentrée scolaire, amplifie sans doute encore cet obstacle.

Madame la Ministre, disposez-vous d'indicateurs récents sur les freins à la pratique sportive, en particulier son coût financier? Des données concernant le recours aux différentes aides existantes en Fédération Wallonie-Bruxelles sont-elles disponibles? Dans l'affirmative, que disent-elles de la connaissance des aides par les potentiels bénéficiaires?

Comment le gouvernement promeut-il les aides existantes auprès des potentiels bénéficiaires? Quelles actions mène-t-il pour que l'argent ne constitue pas une entrave à la pratique sportive, en particulier chez les jeunes? Le gouvernement envisage-t-il l'introduction d'un chèque-sport ou de tout autre mécanisme de soutien destiné à l'ensemble des jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Soutiendra-t-il les clubs sportifs en vue de limiter l'augmentation des frais d'inscription qu'ils réclament à leurs adhérents?

Olivier de Wasseige (Les Engagés). – La rentrée sportive est toujours un moment attendu, mais, pour beaucoup de familles, elle représente aussi un budget conséquent. Cotisations, équipement, abonnements... La facture peut vite peser lourd. Heureusement, des aides existent. Les mutuelles, par exemple, proposent différents remboursements pour l'inscription dans un club ou une salle de sport. Les montants oscillent entre 40 et 100 euros par enfant selon les organismes. Un vrai coup de pouce pour permettre aux jeunes, mais aussi aux adultes, de rester actifs, sans que l'argent devienne un frein. De tels dispositifs sont importants. Ils permettent de soutenir les familles et d'encourager la pratique sportive, qui reste un enjeu de santé publique et d'inclusion sociale.

Madame la Ministre, disposez-vous, à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'un inventaire clair de toutes les aides disponibles, notamment grâce aux mutuelles? Cela permettrait de mieux communiquer leur existence au grand public.

Envisagez-vous de renforcer la coordination et la visibilité des différents dispositifs, afin que chaque famille soit informée et puisse en bénéficier? Des tarifs pour familles fragilisées sont-ils monnaie courante? Des discussions avec les fédérations de CPAS seraient sans doute une bonne porte d'entrée pour permettre l'accès des personnes les plus précaires aux activités sportives. Il est essentiel que nous valorisions de tels soutiens et que nous continuions à réfléchir à des solutions qui rendent la pratique sportive accessible à tous.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, Monsieur le Député, le nombre de sportifs affiliés dans les clubs ne cesse de croître et il faut souligner la progression continue de la pratique sportive féminine. Cette

dynamique positive témoigne de l'attractivité du rôle social des clubs sportifs, en grande majorité gérés par des milliers de bénévoles.

Les clubs sportifs multiplient les initiatives inclusives, notamment grâce au dispositif de subventions pour l'action sportive locale, qui leur permet de développer des projets d'accessibilité et de cohésion sociale. Ce dispositif est également ouvert aux centres sportifs locaux répartis sur l'ensemble du territoire, lesquels constituent des relais essentiels.

Par ailleurs, de nombreux clubs sportifs prévoient des mécanismes de solidarité interne afin de permettre à chacun, quelle que soit sa situation financière, de pratiquer un sport.

L'administration a mené une enquête intitulée «Sport, combien tu coûtes?», dont les résultats sont en cours d'analyse. Ils permettront de mieux cerner le coût réel des cotisations, mais surtout de comprendre ce qu'elles recouvrent concrètement – encadrement, infrastructures, assurances. Cette enquête doit nourrir la réflexion actuellement menée sur l'évolution du sport amateur.

De nombreuses fédérations et associations sportives reconnues ont aussi instauré un système de label au bénéfice des clubs. Obtenir le label ouvre aux clubs l'accès à des aides spécifiques et leur permet de développer des initiatives particulières.

Il convient de rappeler que le site internet de l'ADEPS répertorie les aides existantes au niveau communal et auprès des mutuelles, ainsi que les conditions à remplir pour en bénéficier. L'ADEPS propose aussi une large palette de stages en internat/externat à des prix très accessibles, ainsi que des cours sportifs tout au long de l'année. S'y ajoutent près de 1 000 marches «Points verts» par an. Ces marches gratuites en plein air permettent une pratique physique familiale et gratuite.

Je ne manquerai pas, durant mon mandat, de travailler au renforcement et au développement du sport amateur, tout en tenant compte des impératifs budgétaires actuels de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, je vous confirme que les clubs sportifs ne connaissent pas bien toutes les aides existantes. Je suis allée à la rencontre des responsables de clubs et j'ai pris conscience de leur méconnaissance totale des aides dont ils peuvent bénéficier. C'est pourquoi mon administration va mener un travail de communication pour mieux informer les clubs sportifs. Il n'y a certes pas des mannes d'argent à la clé, mais l'argent disponible devrait être réparti de manière équitable entre les clubs. Or, aujourd'hui, seuls les clubs qui connaissent les mécanismes existants reçoivent des aides.

Mme Manon Vidal (PTB). – Madame la Ministre, lors de la rentrée scolaire, tous les jeunes se demandent à quelles activités sportives ils vont s'inscrire. Il serait intéressant de bénéficier de chiffres précis permettant de savoir si les frais liés à

la pratique du sport représentent un frein à certaines activités ou non. Je suis contente d'entendre que vous avez mené une enquête à ce sujet et je vous réinterrogerai pour en savoir plus sur les résultats.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Madame la Ministre, je me réjouis de vous entendre évoquer l'augmentation de la pratique sportive. Vous avez aussi souligné les initiatives inclusives et la solidarité interne propre aux clubs. Néanmoins, vous avez signalé que ces aides sont méconnues, et c'est bien là le problème: quand elles ne sont connues que de certains, ce sont eux qui «profitent» du système; les autres n'y ont pas accès. Par conséquent, le travail de communication que vous souhaitez mettre en œuvre avec l'administration nous semble particulièrement important pour que la manne financière, quelle que soit sa taille, soit mieux répartie entre tous les clubs.

Vous avez également souligné le système de labellisation qui me paraît important, tout comme le rôle de l'ADEPS, le répertoire des aides disponibles, et l'organisation d'activités gratuites. Qui n'a jamais fait une marche ADEPS? C'est bien connu et c'est le début d'une plus grande pratique du sport.

(M. Massaki Mbaki, vice-président, prend la présidence)

1.12 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Bilan des Jeux mondiaux de Chengdu et rôle des sportifs sous contrat ADEPS»

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Les Jeux mondiaux de Chengdu se sont déroulés du 7 au 17 août 2025 en Chine. Environ 4 000 athlètes se sont affrontés dans 37 disciplines non olympiques. Le *Team Belgium*, composé de 75 membres, est revenu avec une très belle récolte: 16 médailles, dont 5 en or, 5 en argent et 6 en bronze. Ce bilan est remarquable. Il confirme que la Belgique rayonne aussi dans des disciplines moins médiatisées, comme l'acrogym, le duathlon, le roller, le ju-jitsu ou encore le korfbal.

En 2025, 83 athlètes bénéficient des contrats «ADEPS Pro». Ceux-ci leur apportent un soutien financier, un accompagnement matériel et médical et surtout une tranquillité indispensable pour être performants.

Madame la Ministre, quel bilan précis dressez-vous de la contribution des sportifs sous contrat «ADEPS Pro» à cette moisson de médailles? Sont-ils représentés parmi les médaillés? Plus largement, comment évaluez-vous l'impact de ce système de contrats sur la performance des athlètes aux Jeux mondiaux? Envisagez-vous d'ajuster ou de renforcer ce dispositif, notamment en ciblant certaines disciplines ou en améliorant les conditions d'accompagnement?

Ces Jeux sont une magnifique vitrine pour le sport belge non olympique. Comprendre le rôle des contrats ADEPS, c'est identifier ce qui fonctionne et garantir que ces succès se répètent ou s'amplifient dans les années à venir.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, la délégation belge aux Jeux mondiaux de Chengdu a compté, cette année, 75 sportifs, dont 14 francophones, engagés dans huit disciplines: aikido, *drone racing*, ju-jitsu, sauvetage sportif, *paddle boarding*, duathlon, wakeboard et wushu. Les athlètes ont brillamment porté les couleurs de la Belgique en ramenant 16 médailles au total: 5 en or, 5 en argent et 6 en bronze.

Les sportifs francophones se sont particulièrement distingués en rapportant 4 médailles: une médaille d'or en ju-jitsu et trois médailles en duathlon, une en argent et deux en bronze, auxquelles s'ajoutent trois places dans le top 8 en sauvetage sportif. Deux sportifs francophones sous contrat ADEPS figuraient dans cette délégation: Florian Bayili en ju-jitsu a décroché la médaille d'or et a eu l'honneur d'être désigné porte-drapeau de l'équipe belge. Arnaud Dely, en duathlon, est également médaillé: l'argent en individuel et le bronze en mixte.

Ces résultats confirment la pertinence du dispositif des contrats ADEPS, qui vise à offrir aux athlètes un soutien financier, logistique et médical leur permettant de se préparer sereinement à ces échéances internationales. De manière générale, les sportifs bénéficiant d'un contrat ADEPS doivent atteindre des objectifs chiffrés convenus à l'avance. Pour les disciplines olympiques, il faut atteindre un top 8 aux Jeux olympiques (JO) et aux championnats du monde, conformément à l'accord conclu avec les autres partenaires communautaires et fédéral: le Comité olympique et interfédéral belge (COIB), *Sport Vlaanderen* et *Ostbelgiensport*.

Pour les disciplines non olympiques, l'objectif fixé est un top 3 aux Jeux mondiaux et aux championnats du monde. Cette différence de seuil tient compte du niveau de concurrence généralement plus élevé dans les disciplines olympiques. L'administration travaille actuellement à l'élaboration d'un outil d'analyse affinant encore l'évaluation des performances sur la base des critères objectifs intégrant les résultats dans les grandes compétitions internationales et en hiérarchisant les priorités: JO et championnats du monde en tête, puis Jeux paralympiques et jeux mondiaux.

Néanmoins, il faut que le soutien de notre Fédération profite aux sportifs qui ont déjà atteint un niveau international, mais qui ont cependant encore besoin d'un réel accompagnement financier et logistique. Par conséquent, le dispositif doit évoluer pour permettre de faire éclore les sportifs au plus haut niveau et, une fois leur carrière lancée, de permettre à d'autres d'en bénéficier à leur tour.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre pour vos réponses, et surtout pour la valorisation de nos athlètes. Le bilan des Jeux mondiaux est une vraie fierté pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour le sport belge non olympique.

Je suis très heureux de voir que les contrats ADEPS contribuent directement à ces performances. Pour mon groupe, il est essentiel de continuer à investir dans ce dispositif et d'en assurer l'adaptation pour soutenir encore mieux les disciplines émergentes et les talents de demain. C'est ainsi que nous voulons consolider ce succès et donner au sport non olympique toute la reconnaissance qu'il mérite.

1.13 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Bilan des stages d'été de l'ADEPS»

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, chaque été, l'ADEPS propose une large offre de stages sportifs, qui rencontrent toujours beaucoup de succès auprès des jeunes et leur famille. L'été qui vient de s'achever n'a pas fait exception, les chiffres sont impressionnants: plus de 17 500 inscriptions au total, près de 13 000 en externat et plus de 4 500 en internat. Le taux de satisfaction affiché, proche de 98 %, témoigne de la qualité de l'encadrement et de la diversité des activités proposées.

Pouvez-vous dresser un bilan global des stages d'été 2025? Quels enseignements tirez-vous concernant la fréquentation et l'organisation de cette édition? Quels sont les points forts à consolider pour les prochaines éditions? Avez-vous identifié des pistes d'amélioration, notamment pour l'accessibilité, l'offre de disciplines et la répartition géographique?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, l'édition estivale de 2025 a été un véritable succès, en témoignent les chiffres encourageants: ce sont plus de 17 500 inscriptions enregistrées, dont près de 13 000 en externat et plus de 4 500 en internat. Le taux de satisfaction avoisine les 98 %, attestant de la qualité de l'offre et son adéquation aux attentes du public.

Au-delà de ces chiffres, l'ambiance générale a été saluée par l'ensemble des opérateurs dans un climat mêlant sérénité, dynamisme et convivialité. De l'enquête de satisfaction menée à l'issue des stages se dégagent trois éléments particulièrement appréciés par les participants et leur famille: la qualité de l'encadrement, la diversité des activités proposées, et la solidité de l'organisation logistique. Ils sont à maintenir et à renforcer.

J'ai une double ambition pour les années à venir: garantir une offre de qualité accessible à tous et innover pour satisfaire les nouvelles attentes des jeunes et de leur famille. Les données chiffrées traduisent le succès du dispositif et constituent un encouragement précieux à poursuivre les efforts, avec une ouverture aux nouvelles opportunités.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour la mise en valeur de ce bilan positif. C'est une vraie fierté pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et un atout majeur pour promouvoir le sport dès le plus jeune âge. Ces stages sont une véritable vitrine pour l'ADEPS et un formidable outil de

promotion du sport auprès des jeunes. Nous partageons, bien entendu, votre volonté d'en renforcer l'accessibilité et la diversité pour toucher davantage d'enfants et de jeunes à l'avenir. Notre groupe restera attentif à ce que ces stages continuent à se développer et à refléter les valeurs éducatives et inclusives du sport.

(M. Christophe Bastin, président, reprend la présidence.)

1.14 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Inclusion des personnes LGBTQIA+ dans le sport»

Mme Sabine Roberty (PS). – Le sport est un formidable vecteur de cohésion sociale, d'émancipation et de bien-être. Pourtant, tout le monde n'en bénéficie pas de manière égale.

La Fédération wallonne des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres, queers, intersexes et asexuelles (LGBTQIA+), Prisme, a récemment publié un dossier consacré à l'inclusion des personnes LGBTQIA+ dans le sport, et plus particulièrement dans le football. Ce dossier met notamment en lumière l'invisibilisation persistante des personnes LGBTQIA+ sur les terrains, dans les vestiaires et dans les tribunes, ainsi que les mécanismes systémiques d'exclusion. Ce dossier propose également des leviers concrets pour changer la donne, à tous les niveaux de pouvoir, et nous rappelle qu'il est urgent d'agir collectivement afin que le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles devienne véritablement inclusif, sans aucune exception.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de ce dossier? Si oui, quelle est votre analyse des recommandations vous concernant directement? Pouvez-vous rappeler les actions que la Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà menées afin de garantir une réelle inclusion des personnes LGBTQIA+ dans le sport? Quelles sont les actions que vous envisagez de mener durant la présente législature? Une collaboration renforcée avec des associations spécialisées, telles que Prisme, est-elle prévue pour développer la sensibilisation et la formation des encadrants, ainsi que l'accompagnement des clubs sportifs et des fédérations sportives?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, j'ai récemment pris connaissance du dossier publié par Prisme sur l'inclusion des personnes LGBTQIA+ dans le sport. L'administration connaît bien ce travail pour y avoir contribué activement. Il s'agit d'une analyse précieuse. Cependant, j'attire votre attention sur le fait que ce dossier se concentre uniquement sur le football masculin. Cela signifie que certaines des recommandations qui y figurent, bien qu'utiles, ne sont pas transposables à d'autres disciplines.

Les dynamiques culturelles, les normes de genre et les structures organisationnelles varient fortement entre les sports collectifs et les sports individuels, ainsi qu'entre les filières masculines et féminines. Certaines fédérations et associations

sportives et certains clubs sportifs risquent donc de ne pas se reconnaître dans le diagnostic de Prisme, ce qui pourrait générer une résistance institutionnelle. Dès lors, il est important d'adapter les mesures prises aux spécificités de chaque sport. Cela étant dit, les constats posés par Prisme sur l'invisibilisation des personnes LGBTQIA+, la persistance des stéréotypes et l'homophobie ou la transphobie ordinaires sont graves et doivent être pris à bras-le-corps.

Les 5 et 6 avril derniers, plus de mille clubs sportifs ont participé à l'opération «Trait rouge», qui visait à dénoncer toutes les formes de violence dans le sport, y compris l'homophobie et la transphobie. Cet engagement massif est un signal fort et la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas manqué de soutenir l'initiative. Cependant, ce type d'opérations ne suffit plus. Il faut aller beaucoup plus loin et développer davantage d'opérations de sensibilisation.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà entrepris plusieurs actions concrètes.

La charte «Vivons Sport» rejette explicitement toute forme de discrimination, qu'elle soit raciste, sexiste, homophobe ou transphobe. L'Association Wallonie-Bruxelles de basket-ball (AWBB) a développé une formation intitulée «60 minutes pour lutter contre les discriminations dans le sport». Elle est constituée de trois modules, consacrés respectivement au racisme, au sexisme et à l'homophobie. Cet outil, construit en partenariat avec le *think tank* européen Sport et Citoyenneté, l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et l'ASBL *Stop Racism in Sport*, est déjà déployé auprès des entraîneurs et sera prochainement mis à la disposition d'autres fédérations et associations sportives.

Par ailleurs, les dispositifs de signalement existent et doivent être mieux connus. Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), la Rainbowhouse et la police peuvent recueillir les plaintes. Le rôle du Réseau éthique est de faire connaître ces outils auprès des clubs sportifs et des associations sportives. L'administration m'a indiqué ne pas avoir été directement interpellée au sujet de plaintes liées à l'homophobie ou à la transphobie dans le sport.

Enfin, la question de la présence des athlètes transgenres dans les compétitions sportives exige une attention particulière. Les fédérations internationales fixent les règles. Certaines d'entre elles, comme l'Union cycliste internationale (UCI), ont adopté des positions restrictives. Cette question complexe et sensible touche à un équilibre entre le respect des droits fondamentaux et l'équité sportive. La Fédération Wallonie-Bruxelles suit attentivement ces évolutions à la lumière du cadre légal belge, qui interdit toute discrimination fondée sur l'identité ou l'expression de genre.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, vous avez raison de souligner que la question est complexe et sensible. Le rapport de Prisme n'est qu'un rapport

parmi d'autres et les dossiers thématiques traités au quotidien par cette association sont nombreux. Ils font un travail extraordinaire.

Vous avez parlé de l'opération «Trait rouge», qui visait à dénoncer la violence dans le sport. C'est un signal fort, mais insuffisant. Il faut mener un vrai travail de fond contre le racisme, le sexisme et l'homophobie. Or, les subventions ne cessent malheureusement de diminuer. À chaque conclave budgétaire, nous savons qu'il faudra se serrer la ceinture.

Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, fait aussi un excellent travail, mais nous n'avons de cesse de limiter les leviers financiers qui lui sont accordés.

Je vous sens très engagée sur ce dossier et je sais que notre Fédération est très engagée depuis des années, mais force est de constater que cela ne suffit pas. Des leviers politiques doivent être actionnés. Les instances dirigeantes de nos clubs sportifs et de nos fédérations sportives doivent réagir. Des initiatives doivent être lancées par les médias. Nous devons mener ce travail de fond dès aujourd'hui pour lutter contre toute forme de violence.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, la lutte contre toutes les formes de violence et de discrimination est un combat que je mène depuis de nombreuses années.

Je pense que ce ne sont pas toujours les moyens financiers qui sont nécessaires. Dans le club de football de mon collègue Vincent Maillen, une cellule a été créée par les bénévoles du club et fonctionne très bien. C'est une excellente initiative que je voudrais généraliser. Elle n'a pas demandé de moyens financiers supplémentaires, mais simplement la bonne volonté des responsables de ce club.

Il est dommage que l'opération «Trait rouge» soit limitée à un week-end, car la violence reprend dès le lendemain. Il est nécessaire de mettre en œuvre des actions pérennes et d'assurer une visibilité constante auprès des clubs.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, vous avez raison. Il s'agit d'un travail de longue haleine et de tous les jours. Cependant, les petites rivières font parfois les grands fleuves.

Nous en reparlerons, si vous voulez bien, avec mon collègue Thierry Witsel, qui a d'ailleurs déposé une proposition de résolution visant à lutter contre les violences et à soutenir les personnes LGBTQIA+ au Sénat. Cette proposition a été balayée d'un revers de la main par la majorité francophone.

1.15 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Décision ministérielle du 18 juillet sur le padel»

M. Thierry Witsel (PS). – L'Association francophone de padel (AFPadel) est la première fédération francophone pour le padel, tant en nombre de membres qu'en volume de compétitions. Pourtant, elle n'a jamais été consultée pour son dossier de reconnaissance. Sans cette transparence, comment pourrait-il exister une véritable analyse sportive contradictoire avec l'Association francophone de tennis (AFT)?

Madame la Ministre, le 18 juillet dernier, vous avez pris une décision ministérielle lourde de conséquences. Lors d'une précédente réunion, j'ai demandé un suivi parlementaire et un audit indépendant pour faire toute la lumière sur ce dossier, mais vous n'avez pas répondu à ma demande.

Aujourd'hui, je vous demande officiellement de mettre à la disposition des députés le dossier complet, y compris la version que vous avez défendue auprès du gouvernement. Notre rôle de parlementaire consiste en effet à contrôler les décisions prises par l'exécutif.

Sur quelles bases factuelles, autres que des avis consultatifs, avez-vous fondé votre décision? Comment garantir l'objectivité d'une décision prise sans consultation de l'AFPadel? Depuis les premières questions sur ce dossier, quelles sont vos sources d'information, en dehors de celles issues d'une seule partie? Enfin, confirmez-vous que votre décision aurait été la même si une véritable analyse contradictoire avait été réalisée entre les deux fédérations? Si votre réponse est «oui», cela signifie que la procédure était biaisée dès le départ. Si votre réponse est «non», cela signifie qu'une étape essentielle a été omise.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, je me permets tout d'abord de corriger vos propos, car il ne s'agit pas d'une décision ministérielle, mais bien d'une décision du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, comme le prévoit le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française, les recours déposés par l'AFPadel ont été soumis à la décision du gouvernement après l'avis du Conseil supérieur des sports (CSS). Tous les éléments fournis par l'AFPadel ont été soumis au CSS et au gouvernement.

Pour votre parfaite information, le CSS a prévu deux séances pour auditionner l'AFPadel concernant ses deux recours; le 27 mai 2025 et le 1^{er} juillet 2025. Lors de la seconde séance et à leur demande, l'AFT et l'AFPadel n'ont pas souhaité être présentes. À la suite des deux auditions, le CSS a rendu, à l'unanimité des quatorze personnes présentes, un avis défavorable sur le recours introduit par l'AFPadel contre la reconnaissance de l'AFT. La décision du gouvernement repose donc uniquement sur les éléments de la procédure, dont l'avis du CSS.

M. Thierry Witsel (PS). – L’AFP ne s’est pas présentée aux séances organisées par le CSS. Cela signifie donc que la décision a été prise malgré les deux manquements que j’ai mentionnés dans ma question.

Depuis le départ, ce dossier est empreint d’un manque de transparence et de contradictions. Ma demande n’ayant pas reçu de réponse, je la réitère, Madame la Ministre: nous avons besoin de ces documents, tant ceux de votre gouvernement que ceux transmis par l’AFP, pour effectuer notre travail.

1.16 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Visibilité médiatique de tous les sports»

M. Thierry Witsel (PS). – Nous savons que la promotion et la visibilité médiatique sont devenues essentielles pour développer un sport et attirer de nouveaux pratiquants. Les initiatives locales qui rapprochent le public des disciplines sportives – comme les émissions produites par nos télévisions locales – sont donc à saluer, à condition qu’elles soient équitables.

Or, depuis 2024, l’Association francophone de tennis (AFT) bénéficie, sur la Télévision locale Mons-Borinage (Télé MB), d’une émission mensuelle entièrement à ses couleurs, pour parler de tennis, de padel et de pickleball. C’est une très belle vitrine. Mais, s’agissant de padel, elle occulte totalement l’existence de la principale fédération, non reconnue, active sur le terrain: l’Association francophone de padel (AFPadel). Dans le cadre de cette émission, les informations diffusées sur le padel ne reflètent donc pas objectivement la réalité du terrain et le rôle joué par l’ensemble des acteurs. Même si un conflit oppose les deux fédérations, cette émission pourrait être un formidable outil au service de toutes les fédérations sportives, en garantissant à chacune un temps de parole proportionné à son rôle réel dans le développement de la discipline.

Madame la Ministre, quel regard portez-vous sur cette différence de traitement médiatique entre les deux fédérations de padel? Comment garantir une promotion équitable du padel sur les médias de proximité? La production de cette émission – temps de plateau, personnel mobilisé, décors aux couleurs de l’AFT, montage et diffusion – est-elle financée par l’AFT? Celle-ci bénéficie-t-elle de subventions spécifiques pour financer ce type d’initiative médiatique? Si oui, cela correspond-il aux règles d’utilisation des fonds octroyés?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, l’émission est effectivement le fruit d’une collaboration entre les médias de proximité et le Tennis padel pickleball Wallonie-Bruxelles (TPPWB). Elle est enregistrée plusieurs fois par an dans les studios montois de Télé MB afin de mettre à l’honneur le tennis, le padel et le pickleball. Selon mes informations, cette émission est diffusée sur l’ensemble des médias de proximité.

Les modalités pratiques dépendent de la liberté éditoriale de chaque média à créer des émissions de ce genre. Il ne me revient donc pas, en ma qualité de ministre des Sports et des Médias, d'intervenir dans les choix éditoriaux et stratégiques des médias de proximité. Toutefois, il faut se réjouir de tels partenariats médiatiques entre la fédération sportive reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles et un ou plusieurs médias de proximité. À juste titre, cette visibilité constitue un levier important pour le développement du sport au sein de notre Fédération. Enfin, la TPPWB ne dispose pas de financement particulier de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour couvrir cette opération.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je suis bien conscient du fait que vous n'êtes pas à la manœuvre pour ce qui concerne la programmation des télévisions locales. Il ne s'agit ni de contester ici la qualité du travail réalisé par ces dernières ni de nier les efforts de l'AFT pour promouvoir ces disciplines. Cependant, la question de fond reste entière. Dès lors qu'une émission financée et produite dans le cadre public devient un vecteur de communication institutionnel pour une seule fédération, il existe un risque réel de déséquilibre et d'injustice pour les autres acteurs qui œuvrent eux aussi au développement de la discipline sur le terrain.

Nous partageons l'idée qu'un sport ne peut pas se construire durablement sans que toutes ses composantes soient reconnues et mises en lumière. Or, le padel connaît aujourd'hui une croissance fulgurante. Ne pas assurer aux fédérations concernées une visibilité proportionnée à leur action, c'est prendre le risque d'entretenir la division plutôt que de stimuler l'essor collectif de la discipline.

1.17 Question de M. Vincent Maillen, intitulée «Absence de représentation féminine belge aux championnats du monde de trail»

M. Vincent Maillen (MR). – La Belgique s'apprête à manquer une occasion rare de briller sur la scène du trail international. Les prochains championnats du monde de trail longue distance auront lieu en septembre, à portée de route, dans les Pyrénées espagnoles. Contrairement à l'habitude dans les sports moins médiatisés, toutes les conditions étaient pourtant réunies pour offrir une visibilité à nos couleurs à moindre coût: une athlète talentueuse, ayant satisfait à tous les critères internationaux, était prête à participer au championnat à la suite de la blessure de notre représentante initiale. Il n'y avait ni hébergement ni transport à financer pour la Fédération Wallonie-Bruxelles: sa participation pouvait donc avoir lieu sans impact budgétaire.

Pourtant, la Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA) a, contre toute attente, décidé de ne pas envoyer d'athlète féminine, privant la Belgique de représentation dans une discipline en pleine croissance. Cette décision suscite de l'incompréhension, de la consternation et un malaise réel chez celles et ceux qui

œuvrent pour une meilleure reconnaissance du sport féminin et pour que la Belgique ne manque pas de telles occasions dans des disciplines émergentes.

Au-delà du cas individuel, c'est le message envoyé à la jeune génération et à tout le secteur du trail, et du sport en général, qui interroge: comment encourager la relève si les opportunités internationales, même accessibles et peu coûteuses, ne sont pas saisies? L'an prochain, les championnats du monde auront lieu en Afrique du Sud, imposant des coûts et une logistique plus complexes. Cette année, aucune barrière ne se présentait.

Madame la Ministre, dans le cadre de vos compétences et de l'engagement public que vous portez en faveur du développement et de la visibilité de tous les sports, notamment du sport féminin, ainsi que de l'égalité d'accès aux compétitions pour les sportives, comment appréhendez-vous la décision de la LBFA de ne pas saisir cette opportunité? Quels leviers entendez-vous activer pour que les fédérations sportives francophones saisissent pleinement les opportunités de ce genre à l'avenir? Comptez-vous intervenir ou clarifier les soutiens disponibles afin d'éviter la répétition de telles situations, qui affaiblissent l'image du sport belge et pénalisent en particulier la participation des femmes?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Il ne me revient pas de m'immiscer dans les choix des fédérations et associations sportives reconnues. Selon les informations fournies par la LBFA, les critères de sélection ont été clairement établis: être le premier homme et la première femme belges au classement du championnat de Belgique, être âgé de 20 ans au moins au 31 décembre 2025 et être classé dans les trois premiers de l'épreuve dans le classement général par sexe. Il n'est nullement précisé qu'en cas de blessure, l'athlète blessé est remplacé par la personne le suivant au classement. Ce n'est donc pas d'une question de genre, puisque des femmes sont reprises dans la sélection finale, avalisée par la commission de sélection.

Par ailleurs, en observant les résultats, la LBFA a constaté un écart entre les résultats des deux premières athlètes du classement. Le comité de sélection a donc considéré raisonnablement que la différence de niveau était assez nette entre les deux athlètes, ce qui n'enlève rien aux qualités sportives de la vice-championne de Belgique, le *trail* étant une discipline très exigeante.

En outre, la LBFA ne décide pas des critères ou de la composition de la sélection nationale. Seule la Ligue royale belge d'athlétisme (LRBA) est compétente pour octroyer cette dérogation. Enfin, la commission de sélection est composée de huit personnes, quatre francophones et quatre néerlandophones.

M. Vincent Maillen (MR). – Madame la Ministre, la présidente de la LBFA m'a apporté quelques explications. L'athlète en question a participé à la course «Traces des Ducs de Savoie», où elle s'est classée 2^e chez les femmes. Nous

devrions essayer de faire modifier le point du règlement relatif aux blessures afin de permettre qu'au moins une représentante soit alignée.

1.18 Question de M. Maxime Daye, intitulée «Port du casque pour les gardiens de but dans les clubs de football de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Maxime Daye (MR). – On parle beaucoup du port du casque pour les cyclistes, moins pour les jeunes gardiens de football. Pourtant, les effets positifs pour nos jeunes sportifs ne sont plus à démontrer. Une étude a, par exemple, montré que 80 % des commotions des jeunes gardiens n'étaient pas détectées. Le casque fait alors office de meilleur outil pour s'en prémunir.

En Flandre, plusieurs clubs de l'élite, comme Genk, Louvain et Malines, ont bien compris l'intérêt du casque pour les gardiens de but et ont donc décidé de le rendre obligatoire dans leurs équipes de jeunes. En Wallonie, le club de football de Tubize-Braine vient de devenir le premier club francophone à l'imposer. C'est une initiative que le club espère voir se généraliser.

Madame la Ministre, je vous sais sensible au bien-être de nos jeunes sportifs. Au vu des bienfaits du port du casque pour les jeunes gardiens, avez-vous prévu des actions en faveur de sa généralisation? Comment comptez-vous procéder?

Les casques pour les jeunes gardiens ne sont évidemment pas gratuits. Alors qu'à Tubize-Braine, qui est un club que vous connaissez très bien, un sponsor local permet leur location gratuite pour les gardiens du club, que comptez-vous mettre sur pied pour permettre aux familles de se procurer un casque sans se ruiner? Un partenariat semblable à celui entrepris par le club de Tubize-Braine, à savoir via le sponsoring, ou via le *tax shelter* évoqué par mes collègues Maillen et de Wasseige, est-il envisageable à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, la sécurité et le bien-être des jeunes sportifs constituent une préoccupation constante. La question des commotions cérébrales fait l'objet d'une attention croissante dans le monde sportif et scientifique. Des études récentes rappellent que près de 80 % des commotions subies par les jeunes gardiens ne sont pas détectées, ce qui appelle à la vigilance et à la recherche de solutions adaptées.

Dans ce contexte, l'initiative du club de Tubize-Braine, premier club francophone à imposer le port du casque protecteur pour ses jeunes gardiens de but, mérite d'être saluée. Elle s'inscrit dans une dynamique amorcée du côté néerlandophone où certains clubs d'élite tels que Louvain, Genk ou Malines ont déjà pris des mesures similaires. Cette prise de conscience reflète les avancées scientifiques en matière de prévention des traumatismes crâniens et l'importance accordée à la santé des jeunes sportifs. Toutefois, il appartient à l'Association des clubs francophones de football (ACFF) d'évaluer la pertinence et la faisabilité d'une généralisation

de cette obligation. C'est à ce niveau que doivent être débattues les mesures de sécurité spécifiques en tenant compte des avis des experts médicaux, des entraîneurs, des clubs et des familles.

Sur le plan financier, un casque représente un coût non négligeable, généralement supérieur à 100 euros. Certains clubs tels que Tubize-Braine ont pu bénéficier de partenariats locaux pour rendre le casque accessible aux familles, soit via un système de mise à disposition gratuite contre caution, soit grâce à l'achat direct par les parents convaincus de son utilité.

Du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les moyens issus du label attribué au club pourraient, en principe, être mobilisés pour soutenir ce type d'initiative. En revanche, les enveloppes spécifiques destinées au matériel sportif ne peuvent pas couvrir ce type d'équipement individuel non durable dans le temps. Cela ouvrirait la porte à une multitude de demandes qui dépasseraient largement le cadre prévu par ces subventions.

S'il est essentiel que les jeunes sportifs puissent évoluer dans un environnement sécurisé, une éventuelle généralisation obligatoire doit passer par une concertation approfondie avec les instances sportives concernées en s'appuyant sur l'évolution des connaissances scientifiques et médicales.

M. Maxime Daye (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses claires. Je prends acte du fait que les experts communiqueront leur avis et que vous pouvez endosser le rôle de facilitatrice afin de trouver des solutions et accompagner le travail de l'ACFF. Je note aussi que des solutions financières pourraient être mises à disposition des clubs.

1.19 Question de Mme Veronica Cremasco, intitulée «Organisation des cross scolaires»

1.20 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Suppression des cross et crossathlons de l'ADEPS»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre, nous avons appris que vous aviez décidé de retirer à l'ADEPS l'organisation des cross scolaires et du Rhéto Trophée pour en confier la responsabilité à l'Association des fédérations francophones du sport scolaire (AFFSS), qui regroupe les trois fédérations sportives scolaires francophones de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à savoir celle du réseau libre, celle de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et celle de l'officiel subventionné.

À nos yeux, cette décision est un peu incompréhensible, car elle risque de limiter l'accès au sport pour toutes et tous dans le cadre scolaire. En effet, concernant les cross scolaires, la participation de milliers d'élèves à ces activités sportives,

jusqu'ici gratuite, deviendrait payante: 1,50 euro par élève. Or même un montant apparemment modeste peut constituer un frein pour certaines familles. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas un signal d'ouverture et d'accessibilité.

De plus, il semble que l'AFFSS elle-même n'ait pas été consultée et qu'elle n'était pas demandeuse de reprendre cette organisation à son compte. Par ailleurs, un audit de l'Administration générale du sport (AGS) est en cours afin d'évaluer les dépenses et les mesures d'économies possibles. Dans ce contexte, il paraît surprenant que de telles décisions soient prises avant même de connaître les conclusions de cet audit. C'est d'ailleurs un peu la même chose dans pas mal de politiques de ce gouvernement: dès lors qu'on est en train d'auditionner et d'évaluer, l'on s'attend à en connaître les résultats avant toute prise de mesure. Or, bizarrement, les mesures sont prises avant, et pas toujours dans le sens attendu. Concrètement, des milliers d'élèves pourraient perdre l'accès gratuit aux cross scolaires.

Quant au Rhéto Trophée, nous ne disposons à ce stade d'aucune confirmation de son organisation, du fait qu'elle sera reprise elle aussi par l'AFFSS et que cet événement sportif aura toujours lieu en 2026.

Madame la Ministre, au vu de ces éléments, pouvez-vous nous expliquer ce qui a motivé ces décisions prises sans concertation avec les organismes concernés et alors que les conclusions de l'audit ne sont pas encore connues? Qu'en est-il en termes de méthode: pourquoi a-t-on soudain pris cette décision? Comment justifiez-vous une telle évolution, avec un accès payant, qui dégrade manifestement l'accès au sport pour toutes et tous dans le milieu scolaire? L'organisation de la grande finale du cross interscolaire au domaine provincial de Chevetogne est-elle également remise en question? Le Rhéto Trophée aura-t-il lieu en 2026?

M. Thierry Witsel (PS). – L'ADEPS a organisé pendant des décennies environ 35 cross par an dans toutes les provinces de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mobilisant 23 000 enfants et leurs professeurs d'éducation physique, avec une finale communautaire fédératrice.

Une enquête de l'ADEPS menée en 2024-2025 montrait la satisfaction des écoles et leur volonté d'adopter la nouvelle mouture proposée. Pourtant, une note ministérielle, qui daterait d'avril ou mai 2025, informe de la suppression des cross et crossathlons, ainsi que du Rhéto Trophée. Cette information vient d'un article de TV Lux du 18 juin et l'ADEPS l'a seulement confirmée lors d'une communication officielle à la fin du mois d'août. L'AFFSS reprendrait l'organisation de certains cross en Belgique, qui deviendraient payants pour les enfants.

Madame la Ministre, confirmez-vous la suppression des cross que je viens d'évoquer? Avez-vous eu connaissance des résultats de l'enquête de l'ADEPS de 2024-2025 avant de décider ces suppressions? Sur quels critères objectifs la décision d'interrompre les cross s'est-elle fondée? Pourquoi un tel délai et une absence de communication claire auprès des écoles et des communes concernées? Est-ce votre

vision du sport scolaire que de transformer une activité gratuite et inclusive en une activité payante? Quelles alternatives concrètes proposez-vous pour les dizaines de communes et les milliers d'enfants privés de ce rendez-vous sportif?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – L'organisation des cross scolaires relevait pour la majorité d'entre eux de l'ADEPS. Bien que ces cross aient rencontré un franc succès, ils semblaient faire double emploi avec ceux organisés par l'AFFSS. Dès mai dernier, j'ai demandé à l'administration d'organiser la continuité des cross en collaboration avec l'AFFSS. Plusieurs réunions se sont déjà tenues et ont permis un maintien des cross, en donnant à tous l'opportunité d'y participer.

La formule proposera des cross scolaires sous deux formats: un compétitif et un loisir. Selon les informations dont je dispose, l'organisation d'une manche finale est envisagée, mais les modalités pratiques ne sont pas encore totalement déterminées. Cette décision relève à la fois de la réorientation des moyens humains et budgétaires de l'administration, mais également d'une question de principe puisque l'AFFSS est une organisation sportive reconnue par la Fédération. Elle bénéficie à ce titre d'un financement afin d'organiser des initiatives dans le milieu scolaire.

Je tiens à préciser que l'audit n'a rien à voir avec les mesures d'économies, mais concerne l'organisation générale de l'administration. On m'a posé tantôt des questions sur les subventions accordées aux clubs; ce que fait l'ADEPS en faveur des clubs est en effet assez méconnu. Cet audit est commandé afin que l'ADEPS soit réorganisée, pour devenir un service plus efficace auprès du monde sportif.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre, je n'ai pas de réponse à mes questions. Cette participation va-t-elle être payante? Pourquoi ne se base-t-on pas sur l'évaluation? Vous venez de rappeler celle de l'ADEPS, d'accord, mais pourquoi n'attend-on pas d'en avoir fini à ce propos pour prendre des décisions? Ce Rhéto Trophée va-t-il avoir lieu en 2026? Pas de réponse. La grande finale du cross interscolaire aura-t-elle lieu à Chevetogne? Pas de réponse non plus.

Il est compliqué de vous remercier pour vos réponses. Je prononcerais peut-être un dernier plaidoyer en faveur de la course à pied dans un cadre naturel, c'est-à-dire le cross. Elle fait partie des expériences que chaque jeune doit vivre, c'est notre conviction. Offrir – le mot est important – cette expérience à toutes et tous constitue en réalité notre job de politique. Après, chacun choisira sa ligne.

J'ai bien entendu les questions sur le trail, etc., mais pourquoi changer aujourd'hui une formule qui fonctionnait? Sans réponse de votre part, j'ai l'impression que l'on fait des économies de bouts de chandelle qui vont déstructurer une politique de santé et de sport pourtant ancrée depuis des dizaines d'années au sein

de notre Fédération. Je reviendrai sur cette thématique pour obtenir des réponses concrètes.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour certaines informations que vous avez données. Permettez-moi cependant de réaffirmer l'importance des cross scolaires qui, depuis des décennies, représentent bien plus qu'une simple compétition. C'est un moment fédérateur, accessible à tous.

Vous conviendrez que la suppression d'un tel dispositif, sans anticipation claire ni communication transparente auprès des écoles, des enseignants et des communes partenaires, soulève de fortes inquiétudes. L'enquête de l'ADEPS a pourtant montré l'adhésion du terrain et l'envie de poursuivre sous une forme modernisée.

Des alternatives sont envisagées. Elles devront garantir, à mon sens, deux conditions essentielles: d'une part, l'accessibilité universelle et gratuite, pour ne pas creuser les inégalités entre les enfants; d'autre part, une organisation suffisante, structurée et soutenue pour ne pas laisser les communes et les enseignants dans l'incertitude.

VERSION PROVISoire